



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 7 / 0 9 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 2 7 / 0 3 / 2 0 2 5

N° d'enregistrement : 2024-8185

1 Intitulé du projet

Installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Landevieille (85220)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

ENRIA SAS

N° SIRET

8 9 4 2 4 5 2 5 7 0 0 0 1 5

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

Brodier

☒ Monsieur

Prénom(s)

Julien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance égale ou supérieure à 300 KWc et inférieure à 1 MWc.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol à vocation énergétique sur une parcelle actuellement exploitée située dans la zone 1AUa (zone d'urbanisation à court terme réservée à l'accueil d'activité) du Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur.

La centrale photovoltaïque est constituée de structures de panneaux solaires fixés au sol. L'installation sera composée de 60 tables photovoltaïques sur lesquelles les panneaux seront fixés (avec 1 608 modules photovoltaïques).

L'électricité générée par les panneaux sera acheminée jusqu'au poste de transformation de 12,5 m² dont l'implantation est prévue dans le présent projet ainsi qu'une citerne à eau de 60 m³.

La puissance du projet sera de 996,96 KWc au total pour une production annuelle estimée d'environ 1,3 MWh/an

La surface projetée au sol de la centrale solaire sera de 0,42ha sur une surface clôturée de 0.99ha, accessible par un portail à l'ouest de la parcelle.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à développer une centrale photovoltaïque sur une parcelle actuellement exploitée située dans la zone 1AUa (zone d'urbanisation à court terme réservée à l'accueil d'activité) du Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur. L'installation d'une centrale photovoltaïque au sol permettra de produire de l'électricité décarbonnée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée des travaux, est estimée à environ 6 mois.

Le planning sera en adéquation avec les dispositions de délai maximum de mise en service industrielle de l'installation préconisées dans le cahier des charges de l'appel d'offre de la CRE, à savoir un délai de 30 mois à compter de la notification de la décision par le Ministre; ou par futur arrêté tarifaire S24 en cours de discussion. La phase travaux sur site pourra démarrer dès la fin de la récolte de l'exploitant agricole afin de limiter les impacts sur la faune et la flore (démarrage en septembre).

Le phasage des travaux doit être décidé, en coordination avec le propriétaire foncier, l'exploitant agricole du terrain pour permettre la prise en compte de tous les factures sur lequel la centrale photovoltaïque au sol sera implantée.

Les grandes phases sont les suivantes :

Septembre - Novembre :

- Clôturer le chantier;
- Installer une base de vie pour les ouvriers du chantier et une aire de stockage pour l'arrivée des équipements;
- Réaliser le terrassement pour l'implantation du poste de transformation (installation sur dalle béton de 12,5m²) ainsi que les chemins d'exploitation sur site ;

- Mise en place un couvert végétal (préalablement au travail du sol nécessaire puis au semis) et de haie ;

Décembre - Février :

- Creuser les tranchées pour le réseau électrique ;
- Installer les structures, les panneaux, puis raccorder les modules (encrage a sol en pieux battus, sans fondation)
- Câbler et raccorder l'installation aux réseaux ;
- Installer la bâche à eau nécessaire pour les dispositifs de secours de 60m³;
- Remise en état du terrain si impacté en tenant compte du couvert végétal semé avant l'hiver.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation attendue est de 40 ans, à compter de la mise en service de la centrale.

En phase d'exploitation, aucune présence permanente n'est nécessaire, puisque le monitoring des performances s'effectuera à distance.

Des opérations de maintenance préventive seront planifiées et exécutées deux à trois par an, ainsi que des interventions ponctuelles en cas de dysfonctionnements.

L'ensemble des équipements liés à l'installation de la centrale photovoltaïque sera démantelés conformément à la réglementation et conformément aux disposition de la CRE, ou selon le futur arrêté tarifaire S24 en cours de discussion.

Le couvert végétal sera entretenu de manière régulière par convention avec l'exploitant en place ou par la mise en place d'une convention avec un tiers. L'entretien pourra se réaliser sous 2 façons : mécanique ou naturelle. De manière mécanique durant les saisons où l'entretien naturel serait impossible et/ou de manière naturelle par la mise à disposition de la parcelle du projet à un élevage ovin. L'entretien naturel pourra compléter l'entretien mécanique.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une déclaration préalable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de la parcelle AC0085 / Surface projetée au sol / Surface clôturée : Puissance / Hauteur des structures (point bas / point haut) Espacement entre structure / Poste de transformation (l*L) : Piste (4m de large) légère sur le pourtour interne de la clôture (1,6m haut avec maillage peu resserré et de couleur sombre	22 255 m ² / 0,42 ha / 0,99ha 996,60 KWc / 1,10 m ; 2,84 m 3,20 m / 2,50 x 5,00 m environ 400m linéaire (piste et clôture)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

LANDEVIELLE (85220)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme - 1AUa

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Non concerné.
En zone de montagne ?	☐	☒	Non concerné.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Non concerné.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Non concerné.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Non concerné.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Non concerné.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Non concerné.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Potentiellement concerné. Diagnostic ZH en annexe 8. Le projet est en dehors des zones identifiées, accompagné de cartographies). Les sondages pédologiques peuvent être réalisés théoriquement toutes l'année, ils sont simplement plus difficiles à réaliser l'été, le sol étant plus sec et compact, ou l'hiver en raison des excès d'eau. Au regard du printemps et de l'été que nous avons eu, aucune incidence sur la qualité des sondages n'est avéré. 16 points ont été sondés
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Non concerné.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Non concerné.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Non concerné.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Non concerné.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Non concerné.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Non concerné.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Non concerné.
D'un site classé ?	☐	☒	Non concerné.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Non concerné.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Non concerné.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Non concerné.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Non concerné.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Non concerné.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Non concerné.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Faiblement concerné, puisque l'artificialisation est réduite (pas de fondation pour les structures photovoltaïques et dalle de 12,5 m² pour l'implantation du local technique, excavée lors du démantèlement. La phase travaux indiqué au 4.3.1 permet de limiter l'impact sur la faune/flore et permet à l'exploitant une dernière récolte de céréale. La mise en place du couvert végétal permettra la continuité écologique pendant les 40 ans d'exploitation et après démantèlement. (Cf. Annexe 9 : Réponse demande de compléments
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Non concerné.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non concerné.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Non concerné.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Non concerné.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Non concerné.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Non concerné.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Momentanément concerné lors de la phase de travaux.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Momentanément concerné lors de la phase de travaux (qui aura lieu en journée).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Momentanément concerné lors de la phase de travaux (qui aura lieu en journée).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Non concerné.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Non concerné.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Non concerné.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Non concerné.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerné.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerné.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Non concerné.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Non concerné.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Non concerné.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Non concerné.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Seulement à des déchets inertes et non dangereux en phase de chantier. Ils seront acheminés vers des filières de traitement spécifiques.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Non concerné.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Non concerné.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

A notre connaissance, aucun projet photovoltaïque n'est installé ou en projet à proximité mise à part l'unité de méthanisation existante à proximité.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Nous pensons que ce projet peut être dispensé d'évaluation environnementale dans la mesure où :

- Le sol ne sera que faiblement dérangé et que le projet se situe sur une parcelle zonée au PLU en "Zone d'urbanisation à court terme",
- Le site et le projet se trouve à proximité d'activité industrielle existante,
- Le projet permettra de diversifier les activités du propriétaire et exploitant agricole,
- L'emprise du projet évite les zones de contraintes, notamment des zones humides identifiées et vérifiées par des sondages pédologique (annexe 8: Rapport concernant les sondages pédologiques).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☒
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 7 : Urbanisme	☒
2	Annexe 8 : Diagnostic zone humide - Sondages pédologiques	☒
3	Annexe 9 : Réponse à la demande de compléments	☒
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Brodier

Prénom Julien

Qualité du signataire	Directeur
-----------------------	-----------

À Paris

Fait le 1 2 / 0 3 / 2 0 2 5

Julien
BRO
DIER

Signature
numérique de
Julien
BRODIER
Date :
2024.09.27
09:20:19 +02'00'

Signature du (des) demandeur(s)